

Un texte qui a changé le monde

70e anniversaire de la déclaration Schuman

Par Elena Danescu *

Le 9 mai 1950, dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, Robert Schuman donne expression à la vision qu'il partage avec Jean Monnet, et propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). C'est l'acte fondateur de l'unification européenne, célébré depuis 1986 comme Journée de l'Europe.¹

L'Union européenne plonge ses racines dans la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le conflit le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité. Alors que l'Europe tente de se reconstruire, des tensions politiques fracturent le continent entre l'Est et l'Ouest et la guerre froide naissante fait resurgir le spectre d'une nouvelle confrontation. Mais comment forger une paix durable entre les adversaires d'hier? Le problème principal réside dans la relation entre la France et l'Allemagne, ennemies héréditaires, qui se sont fait par trois fois la guerre (1870, 1914 et 1939). Le chemin de la paix passe par la réconciliation de ces deux puissances antagonistes pour ensuite pouvoir rassembler toutes les nations libres d'Europe afin de bâtir ensemble une «communauté de destin».

C'est la vision que partagent deux personnalités françaises aux rôles complémentaires — Jean Monnet (1888-1979), commissaire général du Plan, et Robert Schuman (1886-1963), ministre des Affaires étrangères.

En avril 1950, Monnet rédige un plan pour un marché commun du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne, ouvert à d'autres pays. Les participants allaient placer leur production sous le contrôle d'une autorité commune. Pourquoi le charbon et l'acier? Parce qu'il s'agit des matières premières pour l'énergie (le charbon) et pour l'industrie de la guerre (l'acier). Pourquoi une organisation supranationale? Pour garantir qu'aucun pays ne puisse s'armer secrètement contre les autres. Monnet considère l'intégration économique comme vecteur de l'intégration politique, «la mise en commun des productions de charbon et d'acier[...] [étant] la première étape de la Fédération européenne».

Dès 1943 il envisage d'unir les Européens au sein d'une entité économique en considérant la limitation des souverainetés nationales, l'engagement du protectionnisme et la quête de nouveaux marchés comme facteurs indispensables pour «éviter de nouveaux conflits sur le continent». Lorsque la guerre froide éclate, Monnet réalise que les paroles ne suffisent plus: il faut agir. C'est Robert Schuman qui donnera une expression politique au plan Monnet (rédigé, entre 17 avril et 6 mai, en neuf versions successives).

La Déclaration du 9 mai 1950

Après avoir mis en confiance les dirigeants français et le chancelier Konrad Adenauer, Schuman prononce sa déclaration lors d'une conférence de presse tenue le 9 mai 1950 au salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. Il propose la création d'un pool du charbon et de l'acier franco-allemand ouvert aux

pays occidentaux et dirigé par une Haute Autorité commune, indépendante des Etats. L'Europe unie est essentiellement ne œuvre de paix:

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée»³.

La déclaration Schuman insufflera à la construction européenne trois orientations essentielles: une architecture inédite, dessinée autour des institutions supranationales, un avancement par étapes (intégrations sectorielles - unification de l'ensemble des économies - fédération politique), une organisation autour d'un noyau central formé par la France et l'Allemagne fédérale. Si Monnet et Schuman ont tenu à concrétiser rapidement leur projet (qualifié par la presse de l'époque comme «révolutionnaire»), c'est pour marquer l'opinion publique et pour inciter les différents gouvernements à s'entendre.

L'appel de la France est suivi par cinq partenaires — l'Allemagne fédérale, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le Royaume-Uni, attaché à sa souveraineté et aux liens privilégiés avec les Etats-Unis et le Commonwealth, ne souhaite pas rejoindre une organisation supranationale. (Il le fera seulement en 1972). C'est donc à Six que s'établit la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), suite au traité de Paris signé le 18 avril 1951 et entré en vigueur le 23 juillet 1952. La première coulée d'acier européen sort le 30 avril 1953 à l'usine Belval — le site actuel de l'Université du Luxembourg.

«Il faut une action profonde, immédiate [...] qui change les choses.»²

La CECA définit des institutions nouvelles qui préfigurent l'équilibre des pouvoirs de l'UE reposant sur: la Haute Autorité (aujourd'hui la Commission européenne) — un organe supranational; le Conseil spécial de ministres — qui représente l'intérêt national; l'Assemblée commune (aujourd'hui le Parlement européen élu au suffrage universel) — qui représente les citoyens; et la Cour de justice (indépendante).

Luxembourg — siège des institutions

Lorsque les Six peinent à s'accorder sur l'implantation du siège de la CECA, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Joseph Bech (1887-1975), propose la ville de Luxembourg comme «lieu de travail provisoire». La Haute Autorité commence ses travaux le 10 août 1952 à l'Hôtel de Ville et la Cour de justice s'installe à la Villa Vauban. La capitale luxembourgeoise devient ainsi siège européen aux côtés de Strasbourg, qui accueille l'Assemblée commune, et de Bruxelles, qui s'y rajoute en 1958, après la création de la Communauté économique européenne. La fusion des exécutifs com-



Jean Monnet et Robert Schuman (à droite), dans le salon de l'Horloge au Quai d'Orsay, le 9 mai 1950.

Photo: Archives du LW

munautaires (1965) consacre le rôle de Luxembourg comme siège judiciaire et financier. Ce n'est qu'en 1992 que le Conseil européen d'Edimbourg consacre la «tripolarité» Luxembourg — Bruxelles — Strasbourg comme capitales permanentes de l'Union. Aujourd'hui, le Grand-Duché accueille certaines institutions, organes et organismes décentralisés de l'Union, dont notamment la Cour de Justice, la Cour des Comptes, le Secrétariat général du PE, la BEI, le Mécanisme européen de Stabilité, le Parquet européen. En 2019, lorsque les institutions de l'UE se dotent d'un volet numérique, le Luxembourg en devient le siège en hébergeant les «data centers» de la Commission.

Sur les traces de Robert Schuman à Luxembourg

Né le 29 juin 1886 à Clausen (Luxembourg) d'un père douanier lorrain et d'une mère luxembourgeoise, Schuman est un homme des frontières. Allemand de naissance, il devient français à partir de 1919, lorsque l'Alsace-Lorraine revient à la France par le traité de Versailles. Il passe ses jeunes années à Clausen, où la famille Schuman loue une maison construite en 1872-1873 par l'avocat Jean-Nicolas Feyen et acquise en 1899 par l'historien luxembourgeois Jules Wilhelm. De langue maternelle luxembourgeoise, l'éminent élève Schuman poursuit sa scolarité à Clausen et à l'Athénée («Kolléisch») de Luxembourg. Après des études d'économie, droit, théologie et philosophie en Allemagne et en France, il s'établit en 1912 comme avocat à Metz. Dès 1919 il est élu député de Moselle et entame une grande carrière politique en France.

Les années formatrices à Luxembourg marqueront à jamais le parcours intellectuel de Schuman:

«Nous étions, sur cette ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne, dans la nécessité de mener de front la connaissance approfondie de deux langues et de deux cultures: ceci compliquait singulièrement la tâche de nos maîtres et surchargeait les programmes. J'ai le sentiment qu'à aucun stade de ma vie je n'ai travaillé

davantage en profondeur autant que pour l'élargissement de mes connaissances»⁴.

Schuman ne manquera pas de faire le lien entre le plan de la CECA et ses origines luxembourgeoises en affirmant à la Radio-Luxembourg:

«Et ass keen Zoufall, dass d'Idée vun enger Gemeinschaft vu Stol, Eisen a Kuelen grad vun engem Lëtzebuerger Jong komm ass, deem seng Elteren erlieft hunn, wat et heescht Krich ze hunn»⁵.

En 1985, le gouvernement luxembourgeois conduit par Jacques Santer (qui allait devenir, une décennie plus tard, président de la Commission européenne) décide l'acquisition par l'État de la maison de Robert Schuman, en raison de sa valeur historique et mémorielle. Depuis, ce site historique classé est fréquenté par le public du monde entier.

On y a accueilli, en 1991, le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, dirigé par Prof. Gilbert Trausch (1931-2018). Depuis 2016, l'Université du Luxembourg veille à la préservation de ce haut lieu de la mémoire européenne et du savoir, dont la programmation scientifique est confiée au Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History.

Par la profondeur et la symbolique de sa signification, la déclaration du 9 mai 1950 est considérée comme l'acte fondateur de la construction européenne et Robert Schuman, comme l'un des «pères de l'Europe», aux côtés de Jean Monnet, Konrad Adenauer, Joseph Bech, Paul-Henri Spaak et d'Alcide De Gasperi.

* Dr Elena Danescu est Research Scientist au Europe Direct Information Centre (EDIC), Université du Luxembourg

1 Dans son numéro Les textes qui ont changé le monde (h.s. 2008), Le Point retient la déclaration Schuman parmi les textes phare du XX^e siècle, aux côtés du traité de Versailles, de la théorie de la relativité (A.Einstein) et «L'inconscient et son interprétation» (S. Freud)..

2 Le Mémoire Monnet du 3 mai 1950.

3 La Déclaration Schuman du 9 mai 1950.

4 Robert Schuman. Les racines et l'œuvre d'un grand Européen, Luxembourg, 1986, p. 103.

5 Luxemburger Wort, 11 septembre 1952.